

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIERES ET DU PATRIMOINE

SOUS-DIRECTION DU BUDGET ET DU FINANCEMENT

SERVICE DES MARCHES PUBLICS

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF PUBLIC HEALTH

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FINANCIAL RESOURCES AND EQUIPMENT

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET AND FINANCING

PUBLIC CONTRACTS SERVICE

Communiqué n° 13-257/C/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP

07 SEPT 2022

Portant publication partielle des résultats de l'Autorisation de Gré à Gré n°002053/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/CE4/CEA6/NM du 09 mai 2022 actualisée par la Lettre n°003533/L/PR/MINMAP/SG/DGMAS/C/CEA/NM du 01 août 2022, pour la remise à niveau des salles d'eau et équipements des Centres d'Hémodialyse (MAROUA, GAROUA, BAMENDA, BERTOUA, EBOLOWA et BUEA)

Financement : BIP MINSANTE, Exercice 2022

Le Ministre de la Santé Publique Communique :

Par Décision n° _____/D/MINSANTE/SG/DRFP/SDBF/SMP DU _____

Les entreprises ci-dessous désignées sont déclarées attributaires du de l'Autorisation de Gré à Gré susvisé aux montant et délai ci-après :

N° de lot	Objet	Attributaire	Montant TTC en F C FA	Délai de livraison	Observations
1	Remise à niveau des salles d'eau et équipements du Centre d'Hémodialyse de MAROUA	GIMA-BAMBOT HEALTHCARE BP: 10 189 Douala Tél.: 233 47 03 78	180 488 100	120 jours	Attributaire
3	Remise à niveau des salles d'eau et équipements du Centre d'Hémodialyse de BUEA		309 837 445	120 jours	
4	Remise à niveau des salles d'eau et équipements du Centre d'Hémodialyse de BAMENDA	ITEC SAS BP: 1 400 Douala Tél.: 243 81 18 96	82 279 000	120 jours	Attributaire
5	Remise à niveau des salles d'eau et équipements du Centre d'Hémodialyse d'EBOLOWA		72 919 000	120 jours	

Les mandataires desdites entreprises sont invités par conséquent, à se présenter dès diffusion du présent communiqué, au Service des Marchés Publics du Ministère de la Santé Publique pour l'établissement des projets de Marchés correspondants.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus, sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine, au Secrétariat de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Programme Conjoint, dès diffusion du présent communiqué, à l'exception de l'exemplaire destiné à l'ARMP. Passé ce délai, ces Offres seront détruites sans qu'il y ait lieu à réclamation.

Le présent communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.



Manoela Malachie